



Enfants laissés seuls la nuit

Par Cerise84

bonjour,

mon ex a laissé nos 3 filles seules la nuit pendant qu'il allait jouer aux boules et boire avec ses copains, il n'est rentré qu'à 10h du matin, que faire, que dire ? les enfants n'étaient pas censé me le dire, il leur avait demandé le silence à ce sujet.

la journée également il laisse l'une ou l'autre mais ce n'est que quelques heures donc cela ne m'inquiétait pas de la même façon

par ailleurs, il a laissé la plus grande, celle de 13 ans, en plein centre ville, pour qu'elle aille s'acheter une glace, à 23h pendant qu'il repartait rejouer aux boules.. c'est pendant ce laps de temps qu'elle m'a appelé.

les enfants m'ont également dit que 2 soirs de suite, il avait bcp bu et qu'il titubait, mais ils n'ont pas pris la voiture.

les disparitions d'enfants ne sont pas que dans les pays voisins, dois je trembler à chaque fois qu'il prend nos filles, dois je écrire au juge pour enfants, ou porter plainte, en parler à mon avocat ?

merci de vos conseils

Par Isadore

Bonjour,

S'ils sont assez mûrs pour cela, il est permis de laisser des enfants seuls la nuit. Au moins pour votre aînée ce n'est pas un souci. Après elle n'est peut-être pas assez responsable ou digne de confiance pour veiller sur les plus jeunes. Si c'est le cas oui, c'est un problème de la laisser seule avec ses s'urs.

par ailleurs, il a laissé la plus grande, celle de 13 ans, en plein centre ville, pour qu'elle aille s'acheter une glace, à 23h Sauf si dans le quartier il existe un danger particulier votre fille aînée est assez âgée pour aller s'acheter une glace seule.

Je vous conseille de faire le point avec votre avocat, notamment par rapport à l'alcoolisme de Monsieur.

Par Cerise84

Merci de vos réponses,

J ai bien noté vos remarques, Mr a déjà fait l objet d un éloignement, d un avertissement par le procureur suite à ses violences et son alcoolisme, il a eu un droit de visite progressif, il n a le droit de garde classique que depuis mars 2024 et c est pour cela que je m inquiète car j avais espéré qu il soit " guéri" et qu il se responsabilise et qu il devienne un papa responsable . Là je vois que ce n est pas le cas, et comme la justice oblige

Les enfants à voir leur père même défaillant ou négligent, je ne vois pas de solution. Alors que j ai de vraies raisons de trembler. Merci de votre écoute.

Par Isadore

Là je vois que ce n est pas le cas, et comme la justice oblige

Les enfants à voir leur père même défaillant ou négligent, je ne vois pas de solution.

La solution peut passer par une enquête sociale, une audition des enfants par le juge...

Dans ce que vous racontez il n'y a rien qui soit illégal de manière évidente. Mais le fait que le père soit ivre en présence des enfants ou qu'il montre un certain désintérêt pour eux peut par exemple justifier une demande de droit de visite simple, sans hébergement.

Seul votre avocat pourra vous aider à trouver la stratégie adaptée au vu du dossier.

Par Cerise84

Merci beaucoup

C est la rentrée aussi pour mon avocate, je vais voir.

Bonne continuation